

# Rapport d'activité

Année 2020



**Centre Suisses-Immigrés**

**« Nous avons grimpé dans le bateau un par un. Nous étions 120 dans un petit bateau en plastique, sur le point de faire le voyage le plus terrifiant qui soit. »**

*Récit de Youssif Haliem, écrivain soudanais*

**Av. de Tourbillon 34  
C.P.280  
1951 Sion  
Tél. 027/323.12.16  
Fax 027/323.12.46  
Email : [csivs@bluewin.ch](mailto:csivs@bluewin.ch)  
Site Internet <http://csivs.ch>**

## *Sommaire*

MOT DE LA PRESIDENTE .....	3
PERMANENCE JURIDIQUE ET SOCIALE .....	3
ANIMATIONS EN LIEN AVEC L'INTÉGRATION DES MIGRANTS.....	11
JOURNAL DU CSI .....	14
FORMATION / INFORMATION .....	15
PARTICIPATIONS DIVERSES.....	15
BÉNÉVOLES .....	16
COMITÉ.....	17
FINANCES .....	17

## **MOT DE LA PRESIDENTE**

Madeline HEINIGER

L'année 2020 restera dans nos mémoires en raison de tous les bouleversements provoqués par la pandémie COVID-19. Son impact sur les activités du CSI a entraîné nombre d'adaptations et d'apprentissages, tant pour l'équipe de la permanence et les enseignants des cours de français que pour les bénéficiaires. Aussi au nom du comité, je tiens tout d'abord à adresser un MERCI particulier à l'ensemble de l'équipe active au CSI pour sa résilience et sa créativité. En effet, le CSI a quasiment toujours poursuivi ses activités, en trouvant toutes sortes de solutions.

Les lignes qui suivent vous le démontreront : les problématiques que rencontrent les personnes migrantes n'ont pas été écartées par la pandémie. Au contraire, le passage à l'enseignement à distance a révélé la fracture numérique qui touche une part de cette population. La difficulté d'obtenir les papiers souhaités, voire l'asile, ou parfois la douleur de l'impossible regroupement familial ont suscité entretiens d'écoute et démarches juridiques comme auparavant.

Le comité s'est renouvelé en 2020. L'équipe, les bénévoles également. Il nous faut toutes ces forces, anciennes et nouvelles, pour maintenir un lieu de conseil juridique, de formation et de soutien indispensable, dans notre canton, au service des personnes migrantes. Un merci chaleureux à tous nos partenaires du réseau et à nos membres : le CSI a besoin de vous.

## ***PERMANENCE JURIDIQUE ET SOCIALE***

Françoise JACQUEMETTAZ, coordinatrice

Dans le cadre de la permanence juridique et sociale, nous sommes consultés pour des situations en lien avec la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et la Loi sur l'asile (LAsi). Nos interventions s'adressent au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), au Tribunal Administratif Fédéral (TAF), au Service de la Population et des Migrations (SPM), au Conseil d'Etat VS, au Tribunal Cantonal (TC) et au Tribunal Fédéral (TF).

Durant l'année 2020, 467 dossiers relevant des lois sur les étrangers et sur l'asile ont été traités et 100 concernant les procédures élargies (LAsi) ce qui représente à peu près le même nombre de dossiers que ceux traités en 2019. En ce qui concerne notre permanence téléphonique, ouverte aux mêmes heures que la permanence juridique et sociale, nous avons compté une moyenne entre 50 et 60 appels par semaine, d'une durée très variable, de 1 à 20 minutes et nous avons répondu à une moyenne de plus de 60 courriels par semaine.

Les grilles tenues tout au long de l'année et annexées aux rapports rendus aux services accordant les subsides pour la permanence/conseil (SPM et Office de l'asile) relèvent ainsi les diverses sollicitations dont nous sommes l'objet :

#### Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)

- Actes administratifs : 294
- Entretiens – Conseils : 420

#### Loi sur l'asile (LAsi)

- Actes administratifs : 472
- Entretiens – Conseils : 948

Les jours de permanence, à savoir le lundi, mardi et jeudi après-midi et le mercredi soir ont été maintenus. Toutefois, compte tenu de la pandémie du Coronavirus, nous avons indiqué à nos bénéficiaires et aux instances concernées que nous ne pouvions les accueillir que sur rendez-vous. Nous avons poursuivi tout au long de l'année 2020 ce mode de faire.

Le travail administratif, soit requêtes, courriers divers, recours rédigés à l'intention des autorités concernées, constitutions de dossiers, s'effectuent le plus souvent en dehors des heures d'ouverture. Nous pouvons compter sur l'appui de bénévoles et l'implication sans faille des collaboratrices et collaborateurs du CSI, sans quoi nous ne pourrions assurer le soutien légitime dont doit disposer tout migrant résidant dans notre pays, cela tous statuts confondus et sans distinction d'origine.

La situation des Erythréens demeure problématique. A la demande de Veronica ALMEDOM, Membre de la Commission fédérale des migrations et co-responsable de l'ONG IFE (Information Forum for Eritrea), nous avons, fin 2020, dressé une liste des ressortissants érythréens déboutés, résidant en Valais. Pour 43 recours répertoriés et déposés entre 2016 et 2019, requêtes toutes rejetées par le Tribunal administratif fédéral, on peut relever ce qui suit :

- 14 célibataires sont en programme d'occupation
- 1 dame de 60 ans, pour laquelle nous avons déposé une demande de reconsidération du renvoi pour raison médicale et compte tenu de son âge, requête refusée
- 5 mères seules avec un ou deux enfants
- 1 couple avec 3 enfants
- 19 célibataires ont disparu
- 2 requérants ont régularisé leur situation par mariage
- 1 requérant est rentré volontairement en Erythrée

Il n'existe toujours pas d'accord de rapatriement signé entre la Suisse et l'Erythrée. Donc, toutes ces personnes vivent dans des conditions extrêmement précaires puisqu'elles ne bénéficient que de l'aide d'urgence. A noter que l'Office de l'asile, bien sûr dans les normes fixées par l'autorité fédérale, suit ces situations avec bienveillance ce qui permet à ces requérants déboutés et à leurs enfants de vivre dans la dignité.

### ***PROCÉDURE ÉLARGIE***

Il s'agit là de l'attribution au canton de requérants dont la demande d'asile n'a pu être traitée dans les 140 jours prévus par la LAsi. Depuis mars 2019, le SEM a désigné le CSI comme Bureau de Consultation Juridique (BCJ) pour le soutien juridique gratuit auquel ont droit les requérants d'asile attribués au canton du Valais, dans le cadre des procédures élargies. Nous devons, dès leur arrivée dans notre canton,

- établir un contact individuel
- expliquer notre rôle et prendre un mandat de représentation
- faire valoir auprès du SEM les moyens de preuve remis par le requérant
- rédiger les droits d'être entendu au cas où le SEM sollicite des compléments d'information ou des précisions
- préparer le candidat réfugié si une audition complémentaire s'avère nécessaire et l'accompagner pour cet ultime entretien en qualité de représentant juridique.

Notre mandat juridique s'arrête au moment où la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations tombe et qu'elle a été expliquée à l'intéressé.

Comme indiqué plus haut, durant l'année 2020, une centaine de dossiers passés en procédure élargie ont été suivis par le CSI. Le SEM s'est définitivement déterminé sur 40 dossiers.

- **Octroi du statut de réfugiés, permis B (11)**

Turquie (6), Iran (1), Afghanistan, asile dérivé (2), Sri Lanka (2)

- **Admission provisoire, permis F (7)**

Afghanistan (3), Guinée (1), Syrie (1), Somalie (1), Turquie (1)

- **Refus du droit d'asile (22)**

Afghanistan (3), Algérie (2), Colombie (2), Cuba (1), Géorgie (1), Guinée (2), Iran (2), Libye (1), Jordanie (1), Pakistan (1), Sri Lanka (2), Sénégal (2), Chine Tibet (1), Turquie (1)

### ***RECOURS***

**25 recours (52 en 2019) ont été déposés auprès du Tribunal Administratif Fédéral :**

- **Procédures d'asile ordinaires (17) :**

Afghanistan (1), Chine, Tibet (1), Colombie (2), Erythrée (2), Ethiopie (1), Géorgie (1), Irak (1), Iran (1), Népal (1), Nigéria (1) Serbie (1), Sri Lanka (1), Turquie (1), Ukraine (1), Yémen (1)

- **NEM (3) :**  
Erythrée (1), Albanie (1), Serbie, minorité (1)
- **Octroi d'une admission provisoire (1) :**  
Afghanistan (1)
- **Refus de reconsidération de la mesure de renvoi ou réexamen du dossier (2) :**  
Géorgie (1), Nigéria (1)
- **Levées d'admission provisoire (2)**  
Ethiopie (2)

Dans le cadre de ces procédures de recours, le CSI a agi en qualité de mandataire pour 18 dossiers.

### ***DEMANDES DE RÉEXAMEN***

**14 demandes de réexamen (40 en 2019) ont été déposées auprès du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), au nom du CSI (problèmes médicaux, nouveaux documents ou nouveaux éléments, changement de situation dans le pays d'origine, deuxième demande d'asile, reprise de la procédure en Suisse, longueur du séjour en Suisse) :**

- Afghanistan (1), Burundi (1), Côte d'Ivoire (1), Erythrée (1), Ethiopie (2), Géorgie (3), Guinée (1), Irak (1), Iran, mineure (1), Russie (1), Sri Lanka (1)

### ***REGROUPEMENTS FAMILIAUX***

En accord avec l'Office de l'asile, nous sommes intervenus pour des regroupements familiaux qui concernaient des réfugiés statutaires ayant obtenu le droit de réunir leur famille. Dix dossiers ont été transmis au SEM pour suite utile. Les ressortissants des pays suivants étaient les bénéficiaires :

- Somalie (2), Erythrée (2), Sri Lanka (2), Palestine (1), Turquie (1), Venezuela (1), Burundi (1)

Quatre autres demandes ont été introduites pour des migrants titulaires de permis F, B et C :

- Erythrée (3), Afghanistan (1).

Des démarches ont été menées en Grèce en vue de regroupements familiaux pour des requérants arrivés en Suisse et dont certains membres de leur famille étaient restés dans ce pays (parents, conjoints et enfants). Quelques demandes sont encore en suspens.

A l'instar de toutes ces dernières années, le CSI est très souvent sollicité par des détenteurs de permis F (admission provisoire) qui ont laissé des proches, notamment des enfants, dans le pays d'origine ou hébergés dans des camps de réfugiés hors de l'Europe.

Malheureusement, les critères fixés par l'autorité fédérale pour ce type de regroupement familial ne permettent pas de déposer une requête dans ce sens.

Nous sommes également souvent interpellés par des réfugiés statutaires qui aimeraient faire venir des parents (père et mère), des frères et sœurs qui vivent dans la plus grande précarité dans le pays d'origine ou aussi dans des camps de réfugiés.

### ***REQUÉRANTS D'ASILE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (RAMNA)***

Françoise JACQUEMETTAZ, personne de confiance mandatée par l'Etat du Valais et tutrice désignée par l'Autorité de protection des adultes et enfants (APEA) de Sion et du Coteau du Soleil à Ardon, a poursuivi son accompagnement des mineurs requérants d'asile (MNAs) dans le cadre de leur procédure. Durant l'année 2020, la plupart des mineurs ont été auditionnés dans les centres d'enregistrement et attribués au Valais avec des décisions (permis F) déjà rendues par le SEM dans le cadre du centre concerné, mis à part un jeune afghan né en Iran qui a été convoqué pour une audition complémentaire à Boudry.

En 2020, 13 jeunes ont obtenu une admission provisoire (permis F).

- 43 jeunes étaient intégrés au sein du Rados (structure réservée au MNAs)
  - 29 Afghans
  - 14 autres nationalités

Par ailleurs, quatre curatelles de gestion ont été décidées pour des bénéficiaires de permis F en raison de leur incapacité de discernement.

Nous noterons que le suivi des MNAs va souvent au-delà de leur majorité. En effet, le Rados, structure réservée aux mineurs non-accompagnés, a pour objectif de les accompagner dans le cadre de leur formation professionnelle, cela jusqu'à l'obtention d'un AFP ou CFC. De la même façon, le CSI poursuit son suivi durant cette période de formation.

### ***ADMISSIONS PROVISOIRES OBTENUES***

**20 admissions provisoires (25 en 2019) ont été obtenues en 1<sup>ère</sup> instance (décisions SEM) ou après demandes de réexamen, de reconsidération du renvoi, sur recours ou en procédures ordinaires. Le CSI s'est impliqué en prenant des mandats :**

- Afghanistan (5 dont 4 mineurs), Angola (1, mineur), Côte d'Ivoire (1, mineure) Erythrée (3), Ethiopie (2), Iran (4), Irak (1), Turquie (1), Syrie (1), Ukraine (1)

### **Levée d'admissions provisoires**

Depuis quelques années, le SEM réexamine les admissions provisoires accordées dans un premier temps et prononce leur levée, ce qui signifie que le requérant concerné doit quitter la Suisse, cela après quelques années vécues dans notre pays.

Sept jeunes, arrivés mineurs en Suisse et suivis par le CSI, ont été touchés par cette mesure, deux Ivoiriens, trois Ethiopiens, un Guinéen et un Sri Lankais. Dans le cadre du droit d'être entendu, nous avons pu faire valoir un parcours d'intégration réussi. Finalement, le SEM a confirmé les admissions provisoires octroyées précédemment.

### ***DEMANDES D'ASILE***

**13 droits d'asile (9 en 2019), statuts de réfugié (permis B) ou qualité réfugié (permis F réfugié) ont été obtenus :**

- Azerbaïdjan (1), Erythrée (5, dont 4 par regroupement familial), Ethiopie (1, regroupement familial), Russie, Tchétchénie (1), Syrie (4 dont un sur recours contre admission provisoire), Soudan (1)

### ***PERMIS HUMANITAIRES***

**21 (22 en 2019) demandes de permis humanitaires (permis B) ont été introduites :**

En vertu des art. 84 al. 5, 30 al. 1 let. b LEtr et 31 OASA (détenteurs de permis F) :

- Afghanistan (2), Erythrée (9), Ethiopie (1), Géorgie (1), Kosovo (2), Sri Lanka (3), Somalie (1)

En vertu de l'art. 14 Lsi, al. 2 (requérants déboutés) :

- Ethiopie (1), Erythrée (1)

**Permis humanitaires obtenus :**

**11 (10 en 2019) autorisations de séjour à titre humanitaire ont été obtenues, soit pour des ressortissants venus de :**

- Afghanistan (5), Angola (1), Arménie (1), Ethiopie (1), Somalie (2), Sri Lanka (1)

A noter que plusieurs demandes de permis humanitaires déposées dans le courant des années 2019 et 2020 attendent toujours une réponse du SPM.

### ***AUTRES DÉMARCHES***

**Nous avons également été sollicités pour :**

**Actes administratifs LEI**

- Demande de permis B + C
- Recours contre non-renouvellement de permis B et refus de permis B humanitaire
- Droit d'être entendu
- Report mesure de renvoi/fin de visa
- Courriers et courriels divers

### **Renseignements LEI**

- Mariage mixte
- Demande de visa pour la CH
- Renouvellement ou non de permis
- Transformation de permis
- Séparation, divorce (conséquences)
- Soutien financier
- Naturalisation
- Regroupement familial
- Mesures de contraintes
- Régularisation
- Changement de canton
- Suivi de dossiers, entretiens

### **Actes administratifs LAsi**

- Inclusion dans le statut d'un parent réfugié statutaire (enfants et épouse)
- Droit d'être entendu
- Visa de sortie de CH
- Demande d'asile multiple
- Envoi de documents divers (moyens de preuve ou certificats médicaux)
- Courriers et courriels divers

### **Renseignements LAsi**

- Procédure d'asile et droit d'asile (décision et rejet)
- Préparation d'audition
- Transformation permis F en B
- Changement de canton
- Séparation de dossier (violences conjugales)
- Mariage
- Visa humanitaire
- Visa de sortie et d'entrée en CH
- Recours contre permis F
- Regroupement familial
- Reconsidération du renvoi
- Suivi de dossiers, entretiens.

Les demandes de transfert de canton, une dizaine au cours de l'année 2020 dont trois acceptées, sont souvent une source d'incompréhension de la part des migrants qui les sollicitent. En effet, les critères retenus sont très restrictifs : liens familiaux existants, le fait que la personne soit adulte ou mineure, dépendante de l'aide sociale ou non...

Nous sommes par ailleurs régulièrement interpellés pour des non-renouvellements de permis B ou C, les intéressés ayant terminé leur indemnité chômage ou eu recours à l'aide sociale. Dans la plupart des cas, nous nous bornons souvent à renseigner le migrant sur les articles de la loi qui régissent le séjour des étrangers et les chances quasi nulles en cas de dépôt de recours auprès des instances concernées.

A noter que des recours déposés auprès du Conseil d'Etat du Valais sont en suspens depuis deux, voire trois ans. Il s'agit de recours contre des refus de permis humanitaire ou des révocations d'autorisations de séjour. Nous noterons deux refus qui nous ont particulièrement heurtés et qui concernaient deux personnes titulaires d'un permis F, âgées de plus de 70. L'un d'origine éthiopienne, arrivé en Suisse à l'âge de 58 ans réside en Valais depuis 2007 et l'autre, d'origine somalienne, mère de trois enfants aujourd'hui adultes, est arrivée en Suisse en 1997.

Comme les années précédentes, le Centre se révèle toujours le dernier endroit où les migrants peuvent faire valoir leurs doléances, même si rien ne peut être encore entrepris ou si la demande ne répond pas aux critères fixés par les lois mentionnées ci-avant. Il est un espace d'écoute, de soutien et de conseils. Le nombre d'entretiens mentionnés en début du présent rapport en témoigne.

Les difficultés liées aux regroupements familiaux réclament également de notre part une attention particulièrement bienveillante et souvent plusieurs entretiens sont nécessaires pour faire comprendre à l'intéressé-e que sa requête ne pourra pas être entendue par les autorités concernées, en regard des critères retenus par la LEI ou par la LAsi.

La permanence de Sion a été assurée par :

- Françoise JACQUEMETTAZ (lundi, mardi, jeudi après-midi, mercredi soir)
- Jeanne CARRUZZO (lundi, mardi après-midi, mercredi soir)
- Nicole MICHEL (jeudi après-midi)
- Fabienne DELEZE, juriste titulaire du brevet d'avocat (lundi après-midi, mardi et jeudi, la journée)

La permanence décentralisée (Monthey et Martigny) a été assurée par :

- Françoise JACQUEMETTAZ, accompagnée depuis septembre 2020 de André MORAND

Le secrétariat a été assumé par :

- Patricia REY jusqu'en mars 2020, puis par Zikreta UKIC dès mars 2020

Durant l'année 2020, nous avons accueilli 2 stagiaires de la HES-SO, filière travail social :

- Mathilde COMTE, 2<sup>ème</sup> stage pratique, du 03.02 au 25.06.2020
- Fanny GLASSEY, 1<sup>er</sup> stage pratique, du 17.08 2020 au 29.01.2021

### ***SERVICE ITINÉRANT D'ACCOMPAGNEMENT***

En période de pandémie, il n'y a pas eu de visites de Sœur Marie-Rose au domicile des migrants qui le souhaitent. Mais la communication s'est faite par téléphone, lettres, courriels, ou rencontres en lieux sûrs, notamment en plein air, ou dans les parloirs du couvent des Ursulines. Offrir un espace d'écoute est toujours très apprécié.

## *ANIMATIONS EN LIEN AVEC L'INTÉGRATION DES MIGRANTS*

### *COURS DE FRANÇAIS*

Le CSI a offert 44 heures de cours par semaine aux migrants résidant à Sion et dans la région.

Durant l'année 2020, les cours ont été dispensés par une vingtaine d'enseignants dans les niveaux :

- Débutant I (A1.1), élémentaire (A 1.1 + post alpha), intermédiaire I (A1.1), débutant II (A1), Intermédiaire II (A1/A2), moyen (A2), expression orale, avancé (B1).
  
- ATELIER CONTES  
Conteuse, Christine METRAILLER adopte une approche différente pour l'enseignement du français. Elle propose aux participantes d'ouvrir leur imaginaire et de conter des histoires qui s'élaborent ensemble.

Quelques informations sur les participants :

- adultes migrants résidant dans la région de Sion (155 inscriptions)
- cours mixtes (43 hommes, 112 femmes)
- entre 20 et 55 ans (estimation)
- une cinquantaine de nationalités dont 43 participants venant d'Europe
- près des 2/3 bénéficiant de permis B/C
- migrants qui ne peuvent pas s'inscrire à des cours payants (raisons financières)  
ou à des cours dont le rythme et l'apprentissage sont peu adaptés

Pour répondre aux demandes, un cours supplémentaire de niveau débutant a été ouvert en janvier 2020 d'une durée de 2 x 1h30 par semaine.

Pendant **la période du confinement**, la majorité de nos formateurs bénévoles, retraités, étant des personnes à risque, chacun a travaillé selon ses possibilités. L'enseignement en ligne était inconnu de la plupart.

Avec les participants de niveau débutant 1 ou de niveau post-alphabétisation (travail essentiellement oral), souvent sans portable personnel, il a été impossible d'établir un suivi régulier.

D'autres, à l'aise avec les outils informatiques, ont bénéficié de cours à distance ou par WhatsApp.

Pour d'autres, le lien a été maintenu par contacts téléphoniques.

Dès le 8 juin 2020, les cours ont repris en présentiel pendant 2 semaines.

## **Période de septembre à décembre 2020**

Pour respecter les contraintes sanitaires et en rapport avec la surface de nos salles, nous ne pouvions accepter que 6 participants. Pour répondre à la demande, certains cours ont donc été dédoublés. Dans ce cas, le cours de 90 minutes a été remplacé par 2 cours de 60 minutes.

Les enseignants ont été réunis :

- le 17 juin 2020, bilan de l'année scolaire 2019/2020
- rencontres à la demande pour coordination
- séances d'information pour les personnes prenant en charge un cours de français en janvier 2020
- le 9 octobre 2020, utilisation de vidéos dans les cours  
Démonstration de l'utilisation de Discord dans les cours à distance  
Retour sur le séminaire Fide : « L'apprentissage mobile comme complément à l'enseignement en présentiel »

Accompagnement des nouveaux formateurs.

Au cours de l'année, une formatrice a participé au séminaire en ligne : « L'apprentissage mobile comme complément à l'enseignement en présentiel. »

## **Défraiement**

Grâce au subside accordé par le Programme d'intégration (PIC Valais) mis en place par les cantons et la Confédération, nous avons été en mesure de défrayer nos enseignants à raison de Frs 40.- par cours de 90 minutes et Frs 50.- pour 2 x 60 minutes.

## **Enseignants pour l'année 2020**

ANTILLE Christiane, BADEN Geneviève, BADEN Jacob, BENEY Narcisse, CHRISTEN Marianne, COQUOZ Geneviève, FAHRNI Claudine, GONNET Marie-Hélène, GUILLET Christian, MAYE Olivier, METRAILLER Christine, NANCHEN Nilde, REY Marie-France, REYNARD Christine, RICHOSZ Anne-Catherine, ROBINET Mélodie, RYWALSKI Mireille, Sœur Marie-Georges HERITIER, TORRENT Françoise, ZERMATTEN Christine, ZORZI Anny

**Coordination :** Christiane ANTILLE et Christine REYNARD

## ***PROJET AME (Accompagnement Mère Enfant)***

Ce projet poursuit son but, à savoir celui de valoriser la mère, de l'aider à trouver ou à retrouver sa place et son autorité dans le cadre familial. Il vise également à favoriser l'apprentissage du français, permet l'ouverture sur le monde extérieur et facilite l'intégration par une meilleure compréhension de l'environnement social et culturel du pays d'accueil.

Le nombre de familles suivies en 2020 :

- 10 familles à Sion
- 5 familles à Fully
- 2 familles à Conthey
- 1 famille à Ardon

Ce projet vise à :

- créer des liens entre la mère et la société d'accueil (vie associative, loisirs, etc.)
- soutenir la mère et l'enfant face aux exigences du système scolaire
- impliquer la mère dans le suivi de l'enfant durant sa scolarité afin qu'elle soit à même d'assurer seule cette fonction au terme de l'accompagnement
- créer un lien entre l'école et la famille.

Les familles sont signalées par les enseignants aux coordinateurs régionaux. Le projet est présenté aux parents par l'enseignant concerné et le coordinateur régional. Il est fait appel à un traducteur si nécessaire. Les parents doivent adhérer au projet et s'ils donnent leur accord, la présence de la mère (ou du père dans de rares situations) est obligatoire lors de l'accompagnement.

Le nombre de familles suivies a diminué : certains bénévoles, en raison de leur âge et de leur état de santé, ont préféré cesser l'accompagnement pendant la période de pandémie. Trouver de nouveaux bénévoles s'est rapidement révélé une vraie gageure. Dans certaines communes, comme celle de St-Maurice, il a été décidé de ne pas reprendre l'activité jusqu'au retour à une vie normale.

En mars 2020, lors du premier confinement, nous avons suivi les directives de la Direction des Ecoles : interruption des suivis, études et aides aux devoirs. Des solutions ont été trouvées, différenciées selon chaque famille. Les bénévoles ont maintenu un contact téléphonique et se sont montrés très créatifs : répéter le livret par téléphone, envoyer des devoirs par WhatsApp, courrier postal pour corriger des tâches ou imprimer des documents pour les familles ne disposant pas de moyens informatiques.

En juin, nous avons réuni bénévoles et responsables régionaux afin de débriefer, réunir les idées et préparer au mieux une éventuelle nouvelle vague de la Covid et ses mesures de restriction.

Coordinatrices régionales :

- Jacqueline FRANCEY pour Sion
- Réjane CUENNET pour Fully
- Laurence FORMAZ, pour St-Maurice depuis septembre 2020, Sandra ESTEVAO
- Lucie BRUCHEZ pour Saxon
- Béatrice ROH pour Conthey

- Laurence DIETHELM COMBY pour Ardon

**Coordination :**

Christine REYNARD

### ***VIENS PARLER FRANCAIS***

Ce projet qui a vu le jour en avril 2015 a été reconduit en 2020.

Il s'agit pour des femmes migrantes de tout âge et venant de tous horizons de pratiquer la langue française en compagnie de femmes valaisannes, bénévoles, le but étant de faciliter leur intégration.

Les rencontres ont lieu chaque mercredi matin, au Centre Suisses-Immigrés, durant une heure et demie. Cette activité offre une opportunité d'échanges entre femmes d'origines diverses tout en créant des liens d'amitié et en partageant des activités de découvertes du canton. Les migrantes qui participent à ces séances ne possèdent pas toutes le même niveau d'expression, mais l'écoute des unes pour le récit des autres est toujours très respectueuse. Les animations sont diverses et répondent aux demandes des participantes ou aux propositions des animatrices.

Durant l'année 2020, 21 séances hebdomadaires ont eu lieu, réunissant 24 participantes de 15 nationalités différentes.

En raison de la pandémie, aucune sortie ou activité culturelle n'a pu être organisée.

A l'instar de ces dernières années, afin de laisser une trace écrite des bons moments passés entre elles, les femmes ont rédigé un petit journal, « Traces », relatant les diverses rencontres qui se sont déroulées en 2020.

Animatrices pour l'année 2020 :

Gaby GLASSEY, Hélène SCHWARTZ, Jacqueline VUAGNIAUX, Sonia Z'GRAGGEN, Marie-Paule ZUFFEREY

**Coordination :**

Christiane ANTILLE et Marie-Paule ZUFFEREY

### ***JOURNAL DU CSI***

Deux numéros ont paru durant l'année 2020. Le numéro du printemps, intitulé « Coronavirus, l'équipe du CSI s'organise » abordait les mesures prises par le CSI pour poursuivre l'accompagnement des migrants à travers la permanence juridique et sociale et les projets d'intégration ainsi que celles adoptées par le SEM. Celui de décembre, intitulé « Apprendre les mots d'ici », traitait de l'importance de l'apprentissage du français pour réussir une intégration sociale et professionnelle.

L'équipe de rédaction, bénévole, s'est étoffée avec la collaboration de Aurélie PONT, membre du comité, et de Orphée MOUTHUY, aux côtés de Madeline HEINIGER, présidente du CSI. La mise en page est effectuée bénévolement par Marie-Paule ZUFFEREY.

## **FORMATION / INFORMATION**

### **ÉLÈVES DE LA HES, DE L'INSTITUT DES DROITS DE L'ENFANT ET COLLÉGIENS (travail de maturité)**

Le CSI est régulièrement contacté pour des travaux en lien avec la migration. Cette année encore, plusieurs recherches avaient pour thème « Les requérants d'asile mineurs non-accompagnés ».

Là encore, en raison de la pandémie, les contacts se sont effectués par visio-conférences ou par téléphone.

## **PARTICIPATIONS DIVERSES**

### **COMMISSION CONSULTATIVE DE L'INTÉGRATION**

La Commission consultative de l'Intégration (anciennement sous-commission pour l'intégration des étrangers), dont le CSI est membre, s'est réunie :

- le 21 janvier en présentiel
- le 12 mai en visioconférence
- le 24 août en présentiel
- le 16 décembre en visioconférence (en l'absence de la soussignée)

Françoise JACQUEMETTAZ y représente le CSI.

### **OBSERVATOIRE DU DROIT D'ASILE ET DES ETRANGERS (ODAE)**

Le Comité romand dont le CSI fait partie se réunit chaque six semaines pour :

- échanger sur les situations rencontrées dans les cantons
- recueillir des informations sur des cas concrets dans toute la Romandie
- discuter des projets de fiches
- évaluer les moyens d'exposer au public les conséquences engendrées par une application par trop rigoureuse d'une législation qui s'est durcie tout au long de ces dernières années

Durant l'année 2020, c'est Madeline HEINIGER qui a assuré notre présence aux réunions du Comité. Il s'agit pour nous de garder des liens étroits avec l'association afin que la voix

du Valais soit présente et de soumettre des situations que nous rencontrons dans notre canton.

### ***VIVRE ENSEMBLE***

Depuis 2018, Geneviève LEVINE, membre du Comité CSI, maintient le lien avec le Comité de rédaction de cette revue destinée au domaine de l'asile. Notre collaboration permet de refléter plus largement la réalité valaisanne dans ce journal diffusé sur le plan romand.

### ***COPERA***

La Conférence romande des collaborateurs de Permanence juridique et sociale pour Requérant d'asile (COPERA) se réunit toutes les 6 semaines sous l'égide de l'Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR) et rassemble tous les bureaux de consultation juridique et sociale des cantons romands.

Durant l'année 2020, Jeanne CARRUZZO et Fabienne DELEZE-CONSTANTIN ont représenté, en fonction de leur disponibilité, le CSI au sein de la COPERA.

### ***COLLECTIF LMC***

Le CSI participe aux réunions du collectif LMC (Loi sur les mesures de contraintes). Il s'agit de discuter des problèmes concernant les personnes retenues à La Bergerie à Granges, notamment les conditions d'hébergement et la salubrité des lieux.

### ***RESEAU JURIDIQUE SOLIDAIRE***

Le CSI a participé, en collaboration avec Virginie LUGON-LUYET, avocate, et plusieurs associations, à la mise sur pied d'un réseau de juristes prêts à apporter leurs compétences dans des problématiques sociales et/ou liées à la migration.

## ***BÉNÉVOLES***

C'est grâce à l'engagement de **quelque quatre-vingts** bénévoles que le CSI peut offrir gratuitement la majeure partie des activités liées à l'intégration et assurer une présence quasi quotidienne à la permanence juridique et sociale.

En raison de la pandémie, nous avons dû renoncer au traditionnel repas annuel réunissant bénévoles et collaborateurs du CSI. En lieu et place, des bons ont été offerts aux diverses personnes engagées au sein de notre association afin de les remercier pour tout le travail accompli et pour leur engagement dans l'accompagnement des migrants résidant en Valais.

## **COMITÉ**

Le Comité s'est rencontré à 10 reprises durant l'année 2020. C'est l'occasion de faire le point sur les diverses activités du CSI, de parler des situations qui se présentent dans le cadre de la permanence, d'écouter un certain nombre de propositions et de prendre les décisions qui relèvent du Comité. D'autre part, le comité a poursuivi une réflexion de fond sur l'avenir du CSI, son financement et ses ressources humaines.

### **Comité du CSI :**

**Présidente :** Madeline HEINIGER

**Membres :** ANTILLE Christiane, BADEN Geneviève, CONSTANTIN Frédéric, GONNET Marie-Hélène, LEVINE-CUENNET Geneviève, PONT Aurélie, Z 'GRAGGEN Sonia

La coordinatrice, Françoise JACQUEMETTAZ, participe d'office aux séances du comité.

## **FINANCES**

L'exercice 2020 se solde par un résultat positif de Frs 17'799.37

Juin 2020

## COMPTES D'EXPLOITATION DES EXERCICES 2020-2019

<b>PRODUITS</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Cotisations individuelles	7 550.00	7 250.00
Cotisations collectives	560.00	880.00
Cotisations de soutien	10 000.00	6 000.00
Participation Action Sociale pour permanence	18 050.00	30 000.00
Dons	31 285.00	23 935.00
Commission Intégration Sion	35 473.00	38 475.00
Sub. cantonaux & communaux pour l'intégration	72 600.00	71 600.00
Sub. cantonaux intégr, solde année précédente	14 862.00	11 900.00
Sub. cantonaux & communaux	48 000.00	48 000.00
Subv. représentation juridique SEM	70 814.00	13 560.00
Indemnités PF	3 825.00	7 650.00
Recettes diverses, intérêts	1 368.54	628.94
Contributions RA & Dépens TAF	6 600.00	8 250.00
Inscriptions cours français	21 900.00	8 600.00
Dissolution provision	600.00	0.00
<b>Total des produits</b>	<b>343 487.54</b>	<b>276 728.94</b>
<b>CHARGES</b>		
<b>Frais de personnel</b>	<b>233 855.15</b>	<b>209 875.35</b>
Salaire juriste	47 820.00	23 135.40
Salaires permanence, secrétariat, PF	95 180.20	106 658.00
Salaire coordinatrice intégration	11 995.00	14 200.30
Salaires cours français soumis à cotis.	1 017.50	2 723.70
Défraiements cours français	26 930.00	26 280.00
Défraiements stagiaires	7 366.65	4 600.10
Salaire femme de ménage	2 028.00	2 131.70
APG		-6 164.10
Charges sociales	29 498.55	24 483.65
Frais de déplacements	12 019.25	11 826.60
<b>Frais généraux</b>	<b>91 833.02</b>	<b>63 847.80</b>
Location, charges, frais entretien des locaux	36 264.50	37 466.90
Assurances RC, commerce	400.30	512.30
Matériel bureau, archivage, informatique	918.05	2 514.50
Ordinateurs, imprimantes	1 260.47	947.95
Photocopieuse + entretien et papier	3 762.75	2 540.60
Frais de port et CCP	4 579.65	3 907.45
Téléphone et Internet	2 973.55	3 596.25
Cours de langue + matériel et formation	2 182.80	1 963.30
Imprimés, publicité et documentation	2 169.15	4 013.20
Frais d'assemblées	90.40	64.70
Animations: Noël, juin, repas des bénévoles	2 400.00	1 338.50
Animations : AME, Viens parler français	1 650.00	1 963.60
Aides ponctuelles	600.00	0.00
Frais divers	2 581.40	3 018.55
Provision extraordinaire	30 000.00	
<b>Total des charges</b>	<b>325 688.17</b>	<b>273 723.15</b>
<b>Bénéfice de l'exercice, Perte (-)</b>	<b>17 799.37</b>	<b>3 005.79</b>

## BILAN DES EXERCICES 2020-2019

	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>		
Caisse	26.80	162.40
CCP	172 063.75	156 057.02
Banque	17 358.15	17 356.41
Dépôt de garantie	6 600.00	6 600.00
Débiteurs	16 000.00	2 861.90
Subvention à recevoir	18 050.00	
	<hr/>	<hr/>
<b>Total des actifs</b>	<b>230 098.70</b>	<b>183 037.73</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	CHF	CHF
<b>PASSIFS</b>		
<b>Fonds étrangers</b>		
Créanciers	32 610.90	32 749.30
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Fonds affectés</b>		
Provision extraordinaire	30 000.00	
Aides ponctuelles	6 329.88	6 929.88
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	36 329.88	6 929.88
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Fonds propres</b>		
Fortune et réserves au début de l'année	143 358.55	140 352.76
Bénéfice de l'exercice	17 799.37	3 005.79
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
	161 157.92	143 358.55
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Total des passifs</b>	<b>230 098.70</b>	<b>183 037.73</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Sion, février 2021

Geneviève Baden, Caissière

Avec le soutien de :

